

ARRONDISSEMENT DE LYON
CANTON DE VAUGNERAY
SYNDICAT DE L'OUEST LYONNAIS

Nombre de membres dont le
Comité syndical doit être composé : 24
Nombre de délégués en exercice : 24
Nombre de délégués qui assistent à la séance : ~~21~~

PROCES-VERBAL

de

l'installation de 24 membres du COMITE SYNDICAL

et de

**l'élection d'un(e) Président(e), de 3 Vice-Président(e)s et de 4 membre(s)
du Bureau non vice-président(s)**

NOTA : Ce procès-verbal doit être transcrit, séance tenante, sur le registre des délibérations du Comité syndical ; il doit, en outre, être dressé en double exemplaire, dont l'un est immédiatement transmis au Préfet ou au Sous-Préfet et l'autre reste déposé au siège du Syndicat de l'Ouest Lyonnais.

L'an deux mil quatorze, le quatre du mois de juin à dix huit heures (heure légale), les membres du Comité syndical du Syndicat de l'Ouest Lyonnais, désignés par les conseils de communauté des communautés de communes membres, se sont réunis dans la salle de réunion de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président du Syndicat, conformément aux articles L 5211-2, L 5211-11 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : MM et Mmes les Délégué(e)s des communautés de communes :

- | | |
|-----------------------------------|-------------------------------------|
| 1. <u>CHEMARIN Maria</u> | 13. <u>GRANGE Gérard</u> |
| 2. <u>LAROCHE Olivier</u> | 14. <u>BADÉL Thierry</u> |
| 3. <u>DESCOMBES Bernard</u> | 15. <u>GAUGUE Yves</u> |
| 4. <u>BERNARD Charles-Henri</u> | 16. <u>REYRONT Christian</u> |
| 5. <u>BAUNETTACCI Pierre-Jean</u> | 17. <u>FURUION Pascal</u> |
| 6. <u>AUCIANT Nisël</u> | 18. <u>AILLOZ-HESNIER Elisabeth</u> |
| 7. <u>SERVAMIN Bernard</u> | 19. <u>PEFFER Renaud</u> |
| 8. <u>MAUCASSE Daniel</u> | 20. <u>IMBERT Jean-Louis</u> |
| 9. <u>BADOIL Alain</u> | 21. <u>CORBET Damien</u> |
| 10. <u>PERKIN Florence</u> | 22. <u>FOURNUTX Rémi</u> |
| 11. <u>AGARRAT Christiane</u> | 23. <u>GAUQUELIN François</u> |
| 12. <u>SARNA Ronéo</u> | 24. <u>GERGAUD Jean-Louis</u> |

Absent(e)s: DOUSSURGEY Bernard (Hilario) remplacé par AGARRAT
CHRISTINE (suppléante); MARRIVASSE Jean remplacé par CHERRAKIN Tania
(suppléante)

INSTALLATION DE VINGT-QUATRE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

La séance a été ouverte sous la présidence de M...Jean Louis... IRIBERT..., doyen(ne) d'âge des membres du Comité syndical, qui, après appel nominal, a donné lecture des délibérations des conseils de communauté portant désignation des délégué(e)s des communautés de Communes au Syndicat de l'Ouest Lyonnais, et a déclaré installés MM
CHERRAKIN Tania, LABOUCHE Olivier, DESCHAMPS Bernard, BERNAUD
CHARLES-Henri, ZANNETTACCI Pierre-Jean, ANDRIAN Néel, SERVAUIN
Bernard, RAUSSE Daniel, BABINI Alain, PERIN Florence, AGARRAT Christine,
SARVA Tonia, GANGE Gérard, RABET Thierry, GAVANE Yvel, KRATONF Christian,
FURJON Pascal, CAUOZ-NESNIER Christy, PEFER Renaud, IRIBERT
Jean Louis, CORRET Damien, FOUVERAUX Rémi, GAUGERIN François,
GARRAUD Jean Louis
dans leurs fonctions de délégués au Syndicat de l'Ouest Lyonnais.

Pouvoir(s) : _____

Le Comité syndical, par 24 voix pour, voix contre et abstention(s), a choisi pour secrétaire de séance, M L'ABOUCHE Olivier et pour assesseurs PEFER Renaud

ELECTION DU (DE LA) PRESIDENT(E)

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le (la) doyen(ne) d'âge, après avoir donné lecture des articles L 5211-2, L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Comité syndical à procéder à l'élection du (de la) Président(e), conformément aux dispositions des articles précités.

Chaque délégué(e), à l'appel de son nom, a remis au (à la) doyen(ne) d'âge son bulletin de vote glissé dans une enveloppe.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :24.....

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître sur... nul.....1.....

Reste pour le nombre de suffrages exprimés

Majorité absolue :

Ont obtenu :

M. <u>MALOSSE David</u>	<u>22</u> voix	M voix
M. <u>ZANNETTACCI Pierre Jean</u>	<u>1</u> voix	M voix
M voix	M voix
M voix	M voix

M. MALOSSE David ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) Président(e) et immédiatement installé(e).

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le deuxième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :

Reste pour le nombre de suffrages exprimés

Majorité absolue :

Ont obtenu :

M voix	M voix
M voix	M voix
M voix	M voix
M voix	M voix

M ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) Président(e) et immédiatement installé(e).

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :

Reste pour le nombre de suffrages exprimés

Ont obtenu :

M voix M voix
M voix M voix
M voix M voix
M voix M voix

M ayant obtenu la pluralité des voix ou étant le (la) plus âgé(e) des candidat(e)s, a été proclamé(e) Président(e) et immédiatement installé(e).

Après que le Comité syndical ait, par 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s) fixé à le nombre de Vice-Président(e)s et à 4 membres du bureau non vice-présidents, il est procédé à leur élection. 3

ELECTION DU (DE LA) 1^{ER(E)} VICE-PRESIDENT(E)

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du (de la) 1^{er(e)} Vice-Président(e).

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 24

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 2

Reste pour le nombre de suffrages exprimés 22

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

M BADIER Thierry voix M voix
M voix voix M voix

M voix M voix
M voix M voix

M **BAREL Thierry** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) 1^{er} (ère) Vice-Président(e) et immédiatement installé(e).

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le deuxième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :

Reste pour le nombre de suffrages exprimés

Majorité absolue :

Ont obtenu :

M voix M voix
M voix M voix
M voix M voix
M voix M voix

M ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) 1^{er} (ère) Vice-Président(e) et immédiatement installé(e).

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :

Reste pour le nombre de suffrages exprimés

Ont obtenu :

M voix M voix

M voix	M voix
M voix	M voix
M voix	M voix

M avant obtenu la pluralité des voix ou étant le (la) plus âgé(e) des candidat(e)s, a été proclamé(e) 1^{er (ère)} Vice-Président(e) et immédiatement installé(e).

ELECTION DU (DE LA) 2^{EME} VICE-PRESIDENT(E)

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du (de la) 2^{ème} Vice-Président(e).

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 24

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 2

Reste pour le nombre de suffrages exprimés 22

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

M. MIRBERT <i>Jean Louis</i>	<u>22</u> voix	M voix
M voix	M voix
M voix	M voix
M voix	M voix

~~M. *MIRBERT* *Jean Louis*~~ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) 2^{ème} Vice-Président(e) et immédiatement installé(e).

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le deuxième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :

Reste pour le nombre de suffrages exprimés

Majorité absolue :

Ont obtenu :

M voix	M voix
M voix	M voix
M voix	M voix
M voix	M voix

M ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) 2^{ème} Vice-Président(e) et immédiatement installé(e).

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :

Reste pour le nombre de suffrages exprimés

Ont obtenu :

M voix	M voix
M voix	M voix
M voix	M voix
M voix	M voix

M ayant obtenu la pluralité des voix ou étant le (la) plus âgé(e) des candidat(e)s, a été proclamé(e) 2^{ème} Vice-Président(e) et immédiatement installé(e).

ELECTION DU (DE LA) 3^{ème} VICE-PRESIDENT(E)

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du (de la) 3^{ème} Vice-Président(e).

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :

Reste pour le nombre de suffrages exprimés

Majorité absolue :

Ont obtenu :

M ZANNETTACCI Bergson	21.. voix	M voix
M voix	M voix
M voix	M voix
M voix	M voix

M ~~ZANNETTACCI~~ Bergson ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) 3^{ème} Vice-Président(e) et immédiatement installé(e).

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le deuxième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :

Reste pour le nombre de suffrages exprimés

Majorité absolue :

Ont obtenu :

M voix	M voix
M voix	M voix
M voix	M voix
M voix	M voix

M ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) 3^{ème} Vice-Président(e) et immédiatement installé(e).

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :

Reste pour le nombre de suffrages exprimés

Ont obtenu :

M voix M voix
M voix M voix
M voix M voix
M voix M voix

M ayant obtenu la pluralité des voix ou étant le (la) plus âgé(e) des candidat(e)s, a été proclamé(e) 3^{ème} Vice-Président(e) et immédiatement installé(e).

ELECTION DU (DE LA) 4^{ème} VICE-PRESIDENT(E) OU 1^{er} MEMBRE DU BUREAU
NON VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du (de la) 4^{ème} Vice-Président(e) ou 1^{er} membre du bureau non vice-président.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :

Reste pour le nombre de suffrages exprimés

Majorité absolue :

Ont obtenu :

M. <u>GRANGE Gérard</u>	<u>22</u> voix	M voix
M voix	M voix
M voix	M voix
M voix	M voix

M. GRANGE Gérard ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) 4^{ème} Vice-Président(e) ou 1^{er} membre du bureau non vice-président et immédiatement installé(e).

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le deuxième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :

Reste pour le nombre de suffrages exprimés

Majorité absolue :

Ont obtenu :

M voix	M voix
M voix	M voix
M voix	M voix
M voix	M voix

M ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) 4^{ème} Vice-Président(e) ou membre du bureau non vice-président et immédiatement installé(e).

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :

Reste pour le nombre de suffrages exprimés

Ont obtenu :

M voix	M voix
M voix	M voix
M voix	M voix
M voix	M voix

M ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) 4^{ème} Vice-Président(e) ou membre du bureau non vice-président et immédiatement installé(e).

ELECTION DU 1^{er} MEMBRE DU BUREAU NON VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 2^{ème} membre du bureau non vice-président.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :

Reste pour le nombre de suffrages exprimés

Majorité absolue :

Ont obtenu :

M CARRET Danyel	23 voix	M voix
M voix	M voix
M voix	M voix
M voix	M voix

M **CARRET Danyel** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) 1^{er} membre du bureau non vice-président et immédiatement installé(e).

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le deuxième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :

Reste pour le nombre de suffrages exprimés

Majorité absolue :

Ont obtenu :

M voix	M voix
M voix	M voix
M voix	M voix
M voix	M voix

M ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) membre du bureau non vice-président et immédiatement installé(e).

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :

Reste pour le nombre de suffrages exprimés

Ont obtenu :

M voix	M voix
M voix	M voix
M voix	M voix
M voix	M voix

M ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) membre du bureau non vice-président et immédiatement installé(e).

ELECTION DU 3^{ème} MEMBRE DU BUREAU NON VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 3^{ème} membre du bureau non vice-président.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :

Reste pour le nombre de suffrages exprimés

Majorité absolue :

Ont obtenu :

M BERNARD docteur Henri 24 voix	M	voix
M	M	voix
M	M	voix
M	M	voix

M ~~BERNARD~~ ~~docteur~~ ~~Henri~~ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) 3^{ème} membre du bureau non vice-président et immédiatement installé(e).

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le deuxième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :

Reste pour le nombre de suffrages exprimés

Majorité absolue :

Ont obtenu :

M voix M voix
M voix M voix
M voix M voix
M voix M voix

M ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) membre du bureau non vice-président et immédiatement installé(e).

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :

Reste pour le nombre de suffrages exprimés

Ont obtenu :

M voix M voix
M voix M voix
M voix M voix
M voix M voix

M ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) membre du bureau non vice-président et immédiatement installé(e).

ELECTION DU 4^{ème} MEMBRE DU BUREAU NON VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 4^{ème} membre du bureau non vice-président.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 24

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 5

Reste pour le nombre de suffrages exprimés

Majorité absolue :

Ont obtenu :

M. <u>SERVANIN Bernard</u>	<u>19</u> voix	M	voix	
M	voix	M	voix
M	voix	M	voix
M	voix	M	voix

M. ~~SERVANIN Bernard~~ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) ~~19~~¹⁸ membre du bureau non vice-président et immédiatement installé(e).

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le deuxième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :

Reste pour le nombre de suffrages exprimés

Majorité absolue :

Ont obtenu :

M	voix	M	voix
M	voix	M	voix
M	voix	M	voix
M	voix	M	voix

M ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) membre du bureau non vice-président et immédiatement installé(e).

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :

Reste pour le nombre de suffrages exprimés

Ont obtenu :

M voix M voix

M voix M voix

M voix M voix

M voix M voix

M ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) membre du bureau non vice-président et immédiatement installé(e).

ELECTION DUMEMBRE DU BUREAU NON VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du membre du bureau non vice-président.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :

Reste pour le nombre de suffrages exprimés

Majorité absolue :

Ont obtenu :

M voix M voix

M voix M voix

M voix M voix

M voix M voix

M ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) membre du bureau non vice-président et immédiatement installé(e).

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le deuxième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :

Reste pour le nombre de suffrages exprimés

Majorité absolue :

Ont obtenu :

M voix	M voix
M voix	M voix
M voix	M voix
M voix	M voix

M ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) membre du bureau non vice-président et immédiatement installé(e).

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :

Reste pour le nombre de suffrages exprimés

Ont obtenu :

M voix	M voix
M voix	M voix
M voix	M voix
M voix	M voix

M ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) membre du bureau non vice-président et immédiatement installé(e).

ELECTION DU MEMBRE DU BUREAU NON VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du membre du bureau non vice-président.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :

Reste pour le nombre de suffrages exprimés

Majorité absolue :

Ont obtenu :

M voix	M voix
M voix	M voix
M voix	M voix
M voix	M voix

M ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) membre du bureau non vice-président et immédiatement installé(e).

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le deuxième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :

Reste pour le nombre de suffrages exprimés

Majorité absolue :

Ont obtenu :

M voix M voix
M voix M voix
M voix M voix
M voix M voix

M ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) membre du bureau non vice-président et immédiatement installé(e).

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :

Reste pour le nombre de suffrages exprimés

Ont obtenu :

M voix M voix
M voix M voix
M voix M voix
M voix M voix

M ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) membre du bureau non vice-président et immédiatement installé(e).

ELECTION DU MEMBRE DU BUREAU NON VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du membre du bureau non vice-président.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :

Reste pour le nombre de suffrages exprimés

Majorité absolue :

Ont obtenu :

M voix	M VOIX
M voix	M VOIX
M voix	M VOIX
M voix	M voix

M ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) membre du bureau non vice-président et immédiatement installé(e).

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le deuxième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :

Reste pour le nombre de suffrages exprimés

Majorité absolue :

Ont obtenu :

M voix	M VOIX
M voix	M VOIX
M voix	M VOIX
M voix	M voix

M ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) membre du bureau non vice-président et immédiatement installé(e).

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Le (la) Président(e) a déclaré M(M mes)

BADEL Thierry, RIBERT Jean Louis, ZANNETTACCI Pierre-Jean

installé(es) en qualité de Vice-Président(es).

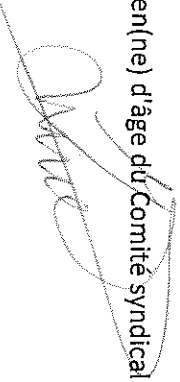
Le (la) Président(e) a déclaré M(M mes)

GRANGE Gérard, CORRET Damien, BERNARD Charles-Henri,
SERVININ Bernard

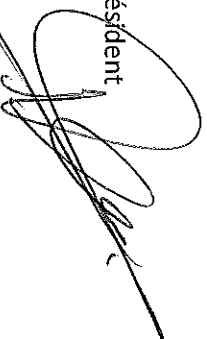
installé(es) en qualité de membres du bureau non vice-Président(es).

Ont signé les membres présents :

Le (la) doyen(ne) d'âge du Comité syndical



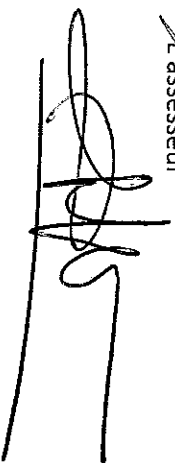
Le Président



Le secrétaire




L'assesseur

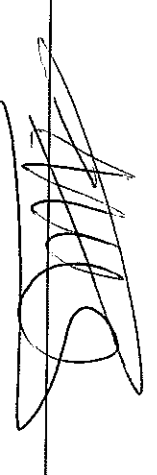


Les membres du Comité syndical
(dans l'ordre du tableau)

1. Barberi

13. 

2. 

14. 

3. _____ 
4. _____ 
5. _____ 
6. _____ 
7. _____ 
8. _____ 
9. _____ 
10. _____ 
11. _____ 
12. _____ 
15. _____ 
16. _____ 
17. _____ 
18. _____ 
19. _____ 
20. _____ 
21. _____ 
22. _____ 
23. _____ 
24. _____ 

Les délégués devront conserver l'ordre du tableau pour l'apposition de leur signature.